



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

Nice, le 9 novembre 2016

L'inspecteur d'Académie

à

Mesdames et messieurs les inspecteurs chargés  
de circonscription du premier degré  
Mesdames et messieurs les principaux de SEGPA  
annexées aux collèges  
Mesdames et messieurs les professeurs des  
écoles et instituteurs

## Objet : Postes à exigences particulières – Rentrée scolaire 2017

### I- Candidatures

Dans le cadre de la préparation du mouvement des personnels du 1er degré, certains postes du département sont profilés et demandent des spécificités. Vous trouverez ci-après la liste de ces postes.

Seuls les personnels titulaires, remplissant les conditions exigées dans le descriptif de chaque fonction peuvent postuler en suivant les modalités définies ci dessous:

1) Fiche de candidature jointe en annexe 1, à adresser à l'inspection de circonscription avant le **18 novembre 2016**, délai de rigueur, **pour chaque fonction demandée**.

2) Les circonscriptions feront parvenir les dossiers de candidature à mes services, revêtus de leurs appréciations pour le : **23 novembre 2016, délai de rigueur absolu**.

Les commissions d'entretien se dérouleront les mercredis 4 et 11 janvier 2017 (l'heure et le lieu seront précisés lors de votre convocation).

Les personnels qui obtiendront un avis favorable après entretien seront inscrits sur la liste d'aptitude pour une durée de **3 ans** (à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017 soit pour les années scolaires 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020).

Le renouvellement étant automatique durant cette période, les candidats inscrits sur les listes d'aptitude au titre des années 2015-2016 et 2016-2017 conservent le bénéfice de cette inscription pour l'année scolaire 2017-2018.

En revanche, **les candidats inscrits au titre de l'année 2014-2015 sont invités à se porter à nouveau candidats**.

Direction des  
services  
départementaux  
de l'éducation  
nationale  
des Alpes-  
Maritimes

Tél : 04 93 53 70 70  
fax : 04 93 72 64 17

Affaire suivie par :  
Sakina SADOUK  
Téléphone  
04 93 72 63 57  
Fax  
04 93 72 63 22  
Mél.  
sakina.sadouk@ac-  
nice.fr

53 avenue Cap de  
Croix  
06181 Nice cedex 2

## **II- Règles de Nomination (sous réserve de modifications apportées aux règles du mouvement)**

### a - Règles générales hors dispositifs « plus de maîtres que de classes » et « scolarisation des moins de 3 ans »

Les candidats inscrits sur la liste d'aptitude doivent participer à la phase informatisée du mouvement intra-départemental.

Les nominations seront prononcées à titre définitif, après consultation de la Commission Administrative Paritaire Départementale.

### b - dispositifs « plus de maîtres que de classes » et « scolarisations des moins de 3 ans »,

Ces postes ne sont pas concernés par la phase informatisée du mouvement, les candidatures faisant l'objet d'un traitement spécifique.

**Les personnels déjà titulaires d'un poste à titre définitif** conserveront le bénéfice de leur affectation et seront délégués, à titre provisoire.

Au cours de la première année, et avant l'ouverture du mouvement à titre définitif, les personnels nommés sur ces dispositifs seront interrogés par mes services, afin de connaître leurs intentions.

Ils pourront renoncer à cette affectation provisoire ou solliciter leur maintien pour deux années supplémentaires, sous réserve d'un avis favorable de l'IEN.

Au terme des trois ans et si le dispositif est reconduit, une affectation à titre définitif sera alors prononcée.

**Les personnels n'occupant pas un poste à titre définitif** seront nommés à titre provisoire.

Au cours de la première année, et avant l'ouverture du mouvement à titre définitif, les personnels nommés sur ces dispositifs seront interrogés par mes services, afin de connaître leurs intentions.

Ils pourront renoncer à cette affectation provisoire ou solliciter leur maintien pour deux années supplémentaires, sous réserve d'un avis favorable de l'IEN.

Au terme des trois ans et si le dispositif est reconduit, une affectation à titre définitif sera alors prononcée.

*Les enseignants qui postulent pour ces postes auront un entretien avec une commission. Ils prennent l'engagement de participer, s'ils sont retenus, aux actions de formation qui leur seront destinées dans le cadre de leurs nouvelles missions.*

SIGNE

Michel Jean FLOCH

**RECRUTEMENT POSTES A EXIGENCE PARTICULIERES  
RENTREE SCOLAIRE 2017**

**FICHE DE CANDIDATURE A RETOURNER A LA DSDEN POUR LE 23/11/2016**

NOM :

Prénom :

Affectation actuelle :

Nommé(e) à  Titre définitif  Titre provisoire  en délégation  
le :

Circonscription :

Adresse personnelle :

N° de téléphone :

E-mail :

Diplômes et date d'obtention :

---

Je déclare être candidat(e) au poste :

(veuillez préciser la fonction choisie et établir une fiche par fonction demandée)

A \_\_\_\_\_ le  
(signature)

---

**Avis, date, signature et cachet de l'Inspecteur(trice) de circonscription :**

A \_\_\_\_\_ le  
(signature)

## LISTE DES POSTES A EXIGENCES PARTICULIERES

**ENSEIGNANT(E) REFERENT POUR LA SCOLARISATION DES ELEVES HANDICAPES**

**CENTRE DE RESSOURCE DES TROUBLES DU LANGAGE**

**MAITRE ANIMATEUR EN INFORMATIQUE (M.A.I)**

**ENSEIGNANT(E) COORDONNATEUR(TRICE) DISPOSITIF RELAIS**

**SECTIONS INTERNATIONALES**

- DIRECTION DE L'ECOLE VALBONNE – LES SARTOUX
- DIRECTION DE L'ECOLE DE MOUGINS - LES TROIS COLLINES
- DIRECTION DE L'ECOLE AUBER
- DIRECTION DE L'ECOLE THERESE ROMEO I
- DIRECTION DE L'ECOLE THERESE ROMEO II
- DIRECTION DE L'ECOLE RONCHESE
- DIRECTION DE L'ECOLE VALBONNE GARBEJAIRE

**DIRECTION DE L'ECOLE FRANCAISE DE VINTIMILLE**

**ENSEIGNANTS DE L'ECOLE FRANCAISE DE VINTIMILLE**

**ENSEIGNANTS (PEMF) ECOLE DE VINTIMILLE**

**PLUS DE MAITRES QUE DE CLASSES**

**SCOLARISATION DES ENFANTS DE MOINS DE TROIS ANS**